

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1146 portant réaménagement des taxes postales des régimes intérieur, franco-colonial et intercolonial.

n° 1146

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 novembre 1938

Numéro JO  
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro  
30 novembre 1938

### VISAS

Le Gouverneur p. à. de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 réaménageant les taxes postales des régimes intérieur, franco-colonial et intercolonial : Vu le télégramme n° 1351 du 17 novembre 1938 du Ministère des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les modifications apportées par le décret-loi du 12 novembre 1938 susvisé, aux taxes postales du régime intérieur, franco-colonial et intercolonial, sont rendues exécutoires à la Côte française des Somalis à partir du 1 décembre 1938.

#### Art. 2

— Le chef du Service des P.T. T. est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Deschamps